



# MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL  
DE PRANGINS

---

Préavis No 12/90

Concerne : **Demande d'un crédit de Fr. 108'000.--** pour la construction d'une halle provisoire pour les services du feu et de la voirie sur la parcelle communale No 831 au lieu-dit "En Purian" en remplacement de l'ancien garage Schneiter qui sera démoli en vue de l'agrandissement du collège de la Combe.

Municipal responsable : M. Heinrich SCHWEGLER.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## PREAMBULE

La Municipalité soumet à votre approbation la construction d'une halle provisoire de 250 m<sup>2</sup> pour les services du feu et de la voirie sur la parcelle communale No 831 au lieu-dit "En Purian" pour une durée d'environ 3 ans.

Suite à diverses offres, la Maison K S M S.A. a été mandatée par la Municipalité pour réaliser l'étude d'un projet et l'élaboration d'un devis général (sur la base de soumissions rentrées) du coût des travaux envisagés qui s'élève à Fr. 108'000.--

## CONSTRUCTION

Les travaux de surface comprennent la création d'une planie avec la pose d'un enrobé hydrocarboné HMT 16 sur le devant de la construction (lavage des véhicules) et la pose de gravier concassé 0.16 mm à l'intérieur de la halle provisoire.

En ce qui concerne la collecte des eaux de surface et les eaux usées, il a été prévu la pose de deux canalisations de 200 mm de diamètre pour les eaux claires et 150 mm pour les eaux usées, ainsi qu'un sac dépotoir pour les eaux de la place. La halle sera une construction en bois.

**Modèle "PL 13" :**

Longueur	:	18.40
Largeur	:	13.34
Hauteur bas de pente	:	3.60
Pente	:	31 %
Hauteur au faîte	:	5.70 m'
Surface utilisable	:	243.00 m2

CHARPENTE en bois boulonné cloué injecté sous pression en autoclave. Charpente ne nécessitant pas de massifs en béton. Poteaux directement implantés en terre.

COUVERTURE en Eternit brun / rouge + bandes rives et écussons.

PORTES type ALLEMANN - 2 portes coulissantes suspendues sur rail. Passage 580 cm. x 350 cm., 2 vantaux non isolés, 1 face bois avec ferrures.

FENETRES BASCULANTES type WOLFA (fenêtre), type DEN (verre épais) avec tablette de 15 cm. (125 cm. x 75 cm.).

BARDAGE en bois injecté : frise traitée 18 mm retombée de 3.80 m : 2 pignons + 2 faces avec bandeau translucide isolé, hauteur 1 m sur les 2 pignons et la face arrière.

CHENEAUX tôle galvanisée.

**COUT**

- Génie civil préparation du fond; canalisation EC + EU amenée de l'eau, de l'électricité et du téléphone + installation éclairage	Fr.	33'740.--
- Achat et montage de la halle	Fr.	69'260.--
- Honoraires ingénieur	Fr.	2'000.--
- Divers et imprévus	Fr.	3'000.--
		-----
- Total général	Fr.	108'000.--
		=====

## CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

- vu le préavis municipal No 12/90 concernant la demande d'un crédit de fr. 108'000.-- pour la construction d'une halle provisoire pour les services du feu et de la voirie sur la parcelle communale No 831 au lieu-dit "En Purian",
- lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

## DECIDE

- 1 / d'adopter le préavis municipal No 12/90 concernant la demande d'un crédit de fr. 108'000.-- pour la construction d'une halle provisoire pour les services du feu et de la voirie sur la parcelle communale No 831 au lieu-dit "En Purian",
- 2 / de financer cette opération selon l'autorisation générale d'emprunter accordée par le Conseil communal, sous réserve du préavis de la Commission des Finances, par l'ouverture d'un compte courant de construction,
- 3 / de porter au budget de fonctionnement durant 3 ans la somme de Fr. 36'000.-- par année au titre d'amortissement de l'ouvrage,
- 4 / de porter au budget de fonctionnement chaque année la somme de Fr. 2'500.-- au titre de frais d'entretien du bâtiment.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 28 mai 1990 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

J.-P. Frutiger



Le secrétaire

A. Badel

Annexe : 1 plan de situation.

